



Nations Unies

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Quarante-septième session
(11 juin-3 juillet 2007)**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 16 (A/62/16)**

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-deuxième session
Supplément n° 16 (A/62/16)

Rapport du Comité du programme et de la coordination

**Quarante-septième session
(11 juin-3 juillet 2007)**



Nations Unies • New York, 2007

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1–17	1
A. Ordre du jour	2–6	1
B. Élection du Bureau	7–11	1
C. Participation	12–15	2
D. Documentation	16	3
E. Adoption du rapport du Comité	17	3
II. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	18–25	4
Bilan des mesures d'amélioration de la gestion	18–25	4
III. Questions relatives au programme	26–97	6
A. Planification du programme	26–35	6
Bilan de l'expérience acquise en matière de planification et de budgétisation	26–35	6
B. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009	36–76	8
Modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009	36–76	8
C. Évaluation	77–97	24
1. Évaluation approfondie du programme Affaires politiques	77–94	24
2. Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session suite à l'évaluation approfondie du programme concernant l'administration publique, les finances et le développement	95–97	29
IV. Questions de coordination	98–136	30
A. Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2006/07	98–116	30
B. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	117–136	34
V. Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat	137–159	37
VI. Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Comité	160–163	40

Annexes

I. Ordre du jour de la quarante-septième session du Comité	43
II. Liste des documents dont a été saisi le Comité à sa quarante-septième session.	44

Chapitre premier

Organisation de la session

1. Le Comité du programme et de la coordination a tenu sa session d'organisation (1^{re} séance) au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 1^{er} mai 2007 et sa session de fond du 11 juin au 3 juillet 2007. Il a tenu au total 13 séances et plusieurs consultations officielles.

A. Ordre du jour

2. On trouvera à l'annexe I du présent rapport l'ordre du jour de la quarante-septième session, adopté par le Comité à sa session d'organisation (1^{re} séance).

Sélection des rapports du Corps commun d'inspection

3. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} mai, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat (E/AC.51/2007/L.2) par laquelle il était informé qu'il n'y avait pas, à cette date, de rapports du Corps commun d'inspection à lui soumettre.

4. À sa 2^e séance, le 11 juin, le Comité a également été informé qu'il n'y aurait pas de rapports du Corps commun d'inspection à lui soumettre en application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et de la résolution 59/267 de l'Assemblée générale pour la quarante-septième session.

Programme de travail

5. À sa 2^e séance, le 11 juin, l'attention du Comité a été appelée sur la note du Secrétariat relative à l'état de la documentation (E/AC.51/2007/L.1/Rev.1) dans laquelle figurait la liste des documents dont était saisi le Comité pour examen.

6. À la même séance, le Comité a été saisi d'un document officiel qui contenait le projet de programme de travail provisoire de sa quarante-septième session. Il a approuvé ce projet de programme de travail provisoire, étant entendu que le Bureau pourrait le modifier, au besoin, au cours de la session.

B. Élection du Bureau

7. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} mai, Ron Adam (Israël) a été élu, par acclamation, Président du Comité pour la quarante-septième session.

8. À la même séance, le Comité a élu par acclamation les membres ci-après du Bureau pour la quarante-septième session : Vice-Président : Igor V. Fisenko (Biélorus) et Rapporteur : Rodrigo Yáñez Pilgrim (République bolivarienne du Venezuela).

9. À sa 4^e séance, le 12 juin, le Comité a élu par acclamation Eric Franck Saizonou (Bénin) Vice-Président du Comité pour la quarante-septième session.

10. À sa 11^e séance, le 22 juin, le Comité a élu par acclamation Ren Yisheng (Chine) Vice-Président du Comité pour la quarante-septième session.

11. Les membres du Bureau du Comité pour la quarante-septième session sont :

Président :

Ron Adam (Israël)

Vice-Présidents :

Igor V. Fisenko (Biélorus)

Eric Franck Saizonou (Bénin)

Ren Yisheng (Chine)

Rapporteur :

Rodrigo Yáñez Pilgrim

(République bolivarienne du Venezuela)

C. Participation

12. Les États Membres ci-après étaient représentés au Comité :

Afrique du Sud	Jamaïque
Algérie	Japon
Argentine	Kenya
Arménie	Pakistan
Biélorus	Portugal
Bénin	République centrafricaine
Brésil	Indonésie
Bulgarie	Iran (République islamique d')
Chine	Israël
Comores	Italie
Cuba	République de Corée
Fédération de Russie	Sénégal
France	Suisse
Ghana	Uruguay
Haïti	Venezuela (République bolivarienne du)
Inde	Zimbabwe

13. Les États Membres de l'ONU ci-après étaient représentés par un observateur :

Allemagne	Népal
Angola	Nicaragua
Arabie saoudite	Ouganda
Autriche	Panama
Bangladesh	Pologne
Costa Rica	République arabe syrienne
Croatie	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Égypte	
El Salvador	Thaïlande
Espagne	Ukraine
États-Unis d'Amérique	Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies
Malaisie	
Namibie	

14. Les fonds et programmes suivants étaient représentés :

Fonds des Nations Unies pour la population

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

15. La Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne, le Contrôleur, la Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Directeur du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et des hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies étaient également présents.

D. Documentation

16. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa quarante-septième session figure à l'annexe II du présent rapport.

E. Adoption du rapport du Comité

17. À sa 13^e séance, le 3 juillet, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quarante-septième session (E/AC.51/2007/L.4 et Add.1 à 8).

Chapitre II

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Bilan des mesures d'amélioration de la gestion

18. À sa 4^e séance, le 13 juin 2007, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (A/62/69). Un représentant du Département de la gestion a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées par le Comité pendant ses délibérations.

Examen de la question

19. Plusieurs délégations ont souligné l'importance et l'utilité du rapport et pris connaissance avec satisfaction des dernières informations sur les initiatives fondamentales de réforme de la gestion, tandis qu'une délégation a fait observer que le rapport ne devrait pas répéter et résumer le contenu d'autres documents.

20. Les délégations ont pris note de l'avancée des réformes dans le domaine des technologies de l'information et des communications, faisant valoir que la gestion des connaissances revêtait une importance particulière et que le partage de l'information devait être systématique. On a également noté que les systèmes informatiques devaient faire l'objet d'investissements supplémentaires considérables et que l'effort d'investissement devrait s'accompagner d'une amélioration de la gestion et de l'administration, par exemple sous forme d'économies d'heures de travail. Certains intervenants se sont dits préoccupés par la lenteur des progrès accomplis par le Secrétariat dans le placement de la totalité des documents officiels, dans toutes les langues officielles, sur le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc). Il a été souligné que la commodité d'utilisation du Sédoc devrait être améliorée.

21. Plusieurs délégations ont pris note des avancées réalisées dans le domaine des pratiques budgétaires et de gestion financière, qualifiées d'« épine dorsale » de l'Organisation. Les délégués se sont félicités de l'application des Normes comptables internationales du secteur public et souligné l'incidence extrêmement importante que ces normes auraient sur le système des Nations Unies. En réponse à des questions portant sur l'état d'application des Normes au Secrétariat, le représentant du Département de la gestion a expliqué qu'un comité directeur et une équipe chargée du projet avaient été formés et que les travaux avançaient comme prévu.

22. En réponse aux questions soulevées quant aux raisons pour lesquelles la gestion des ressources humaines, la mise en place d'un progiciel de gestion intégré et la réforme des achats n'avaient pas été examinées à la deuxième partie de la reprise de la soixante et unième session de l'Assemblée générale comme prévu, le Secrétaire du Comité a noté qu'il avait été décidé, compte tenu de la proposition de réorganisation du Département des opérations de maintien de la paix présentée par le Secrétaire général et de l'impact que les décisions des États Membres en la matière pourraient avoir sur ces autres domaines de réforme, de reporter l'examen des rapports y afférents.

23. De l'avis d'une délégation, le rapport intitulé « United Nations Secretariat First Consolidated Report 2005 » n'avait pas été publié en tant que document à l'intention des organes délibérants soumis à l'examen de l'Assemblée générale et ne devait donc être cité en référence dans aucun autre document officiel. Le Secrétaire du Comité a indiqué que le Rapport récapitulatif du Secrétariat de l'ONU pour 2006 serait publié dans toutes les langues officielles de l'Organisation et serait présenté à l'Assemblée générale pour examen à sa soixante-deuxième session.

Conclusions et recommandations

24. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.

25. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale étudie l'utilité de l'élaboration du rapport au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », conformément à la résolution 45/254A, et se prononce quant à la nécessité de la poursuite de l'examen du rapport par l'Assemblée et par le Comité.

Chapitre III

Questions relatives au programme

A. Planification du programme

Bilan de l'expérience acquise en matière de planification et de budgétisation

26. À sa 3^e séance, le 12 juin 2007, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur le bilan de l'expérience acquise en matière de planification et de budgétisation (A/62/81). Un représentant du Secrétaire général a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées par le Comité pendant ses délibérations.

Examen de la question

27. On a dit que le rapport fournissait des renseignements de base détaillés sur le processus de planification et de budgétisation de l'ONU. Mais selon un autre point de vue, on aurait souhaité qu'il donne des indications plus complètes sur les difficultés rencontrées dans le cadre de ce processus. On était unanimement satisfait des efforts qui étaient faits pour améliorer le processus. Si des progrès avaient été accomplis, il était possible d'apporter d'autres améliorations et il convenait d'accorder une attention particulière à la formulation des réalisations escomptées et des indicateurs de succès. Les relations entre les objectifs, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits devaient être renforcées et améliorées, a-t-on fait remarquer.

28. On s'est déclaré favorable à ce que le cadre stratégique continue d'être utilisé en tant que principal instrument de planification. On était également favorable au maintien de son premier volet (le plan-cadre). Le maintien ou la suppression n'étaient pas les deux seules possibilités qui pouvaient être envisagées pour le plan-cadre; il existait une troisième option, celle d'une amélioration. Pour l'améliorer, il faudrait établir des liens plus étroits avec les huit priorités de l'ONU, a-t-on indiqué. Le premier volet jouait un rôle important dans le cycle pour la fixation d'objectifs à long terme, d'autant plus que la période visée par le plan avait été ramenée à deux ans. On a noté que les difficultés rencontrées pour parvenir à un accord sur un plan-cadre n'étaient pas toujours liées à une mésentente entre les États Membres sur les objectifs à long terme, mais qu'elles tenaient davantage à des divergences de vues dans l'interprétation des priorités lors de la formulation des projets de plan.

29. Il a été dit que le cadre de référence proposé par le Corps commun d'inspection et approuvé par le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale était un instrument utile qui permettait au Secrétaire général et aux organes de contrôle de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre effective de la gestion axée sur les résultats à l'ONU.

30. On a fait valoir que la résolution 58/269 de l'Assemblée générale ne modifiait pas le mandat du Comité du programme et de la coordination et n'éliminait pas la responsabilité qui lui incombait quant à l'analyse des aspects du budget relatifs aux programmes. Cette responsabilité ne devait pas être remise en cause, a-t-on ajouté. On s'est déclaré favorable au maintien du rôle que le Comité jouait dans le processus de planification et dans l'examen des textes explicatifs concernant les

programmes pour assurer une concordance entre le plan-programme biennal et les aspects du budget relatifs aux programmes. Il a été dit que la répartition des tâches entre le Comité du programme de la coordination et le Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires ne devait pas non plus être modifiée. On a également fait observer que les États Membres devaient disposer d'informations complètes pour pouvoir statuer.

31. On s'est prononcé en faveur d'un renforcement du suivi et de l'évaluation dans le cycle de planification des programmes. Il a été dit à cet égard que les programmes qui étaient financés essentiellement par des fonds extrabudgétaires prévoyaient généralement des moyens mieux adaptés pour le suivi et l'évaluation et que ceux qui étaient imputés sur le budget ordinaire devaient affecter des ressources aux activités de suivi et d'évaluation. On a aussi fait remarquer que le rapport n'indiquait pas clairement pourquoi une formation sur la budgétisation, la planification et l'évaluation était nécessaire pour les cadres supérieurs.

Conclusions et recommandations

32. **Le Comité a rappelé le paragraphe 8 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a décidé d'examiner, dans l'intention de prendre une décision finale à sa soixante-deuxième session, le mode de présentation, la teneur et la durée du cadre stratégique, y compris en ce qui concerne la nécessité de maintenir le premier volet, et prié le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, un rapport dans lequel il examinerait l'expérience acquise quant aux changements apportés au processus de planification et de budgétisation.**

33. **Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale :**

a) **De décider qu'à compter de la période biennale 2010-2011, le cadre stratégique continuera d'être la principale directive de politique générale de l'Organisation des Nations Unies, sur la base de laquelle la planification des programmes, la budgétisation, le suivi et l'évaluation seront accomplis;**

b) **De décider de maintenir le plan-cadre, premier volet du cadre stratégique;**

c) **De prier le Secrétaire général d'améliorer le mode de présentation du premier volet et la définition des objectifs à long terme qu'il contient, notamment en donnant plus de précisions sur les priorités de l'Organisation convenues par les États Membres, conformément aux résolutions 61/235 et 59/275;**

d) **De réaffirmer que le Comité du programme et de la coordination doit continuer d'examiner, dans le cadre de l'exercice de ses attributions relatives au programme dans le processus de planification et de budgétisation, les aspects relatifs au programme des mandats nouveaux ou modifiés approuvés après l'adoption du plan-programme biennal, ainsi que tout écart qui pourrait apparaître entre le plan-programme biennal et les aspects relatifs au programme du projet de budget-programme, conformément à son mandat, au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8) et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;**

e) De décider que le Comité du programme et de la coordination continuera de jouer son rôle dans l'examen du cadre stratégique;

f) De décider que les textes explicatifs des fascicules du budget-programme seront identiques au texte du plan-programme biennal et de prier le Secrétaire général de veiller à l'application intégrale de cette disposition;

g) De prier le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination, un rapport sur les mandats nouveaux ou modifiés que l'Assemblée générale a approuvés après l'adoption du plan-programme biennal;

h) De prier le Secrétaire général de continuer à renforcer les activités de suivi et d'évaluation;

i) De prier le Secrétaire général de veiller à ce que les activités de formation portant sur le cycle de planification des programmes, de budgétisation, de contrôle et d'évaluation soient pleinement intégrées dans le programme de formation et de perfectionnement de l'Organisation, et à ce que les programmes d'accueil conçus à l'intention des cadres supérieurs comprennent systématiquement une formation en la matière;

j) Souligne que seuls les États Membres sont habilités à établir les priorités de l'Organisation, conformément aux décisions des organes délibérants.

34. Le Comité du programme et de la coordination a estimé que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires devrait, conformément à son mandat, continuer d'examiner l'esquisse de budget-programme proposée par le Secrétaire général, ainsi que les questions administratives et budgétaires liées au projet de budget-programme biennal.

35. Le Comité a déploré que les rapports demandés par l'Assemblée générale aux paragraphes 14 et 15 de sa résolution 60/257 et au paragraphe 17 de sa résolution 61/235 n'aient pas été publiés suffisamment tôt pour qu'il puisse les examiner à sa quarante-septième session.

B. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

Modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009

36. À ses 7^e à 10^e et 12^e séances, les 19, 20 et 25 juin 2007, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2). Le Comité était également saisi du plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009 (A/61/6/Rev.1) et des chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/6).

37. Le représentant du Secrétaire général a présenté le rapport. Des représentants du Secrétaire général ont par ailleurs répondu aux questions posées lors de l'examen des rapports par le Comité.

Examen de la question

38. Le Comité a constaté que les documents pertinents avaient été publiés en retard. Certains ont déploré que tous les fascicules du budget ne soient pas encore parus alors que le moment était venu pour le Comité de commencer son examen. Il ne pouvait donc pas procéder à l'analyse rigoureuse et approfondie que méritait un tel document. La publication tardive des rapports limitait la capacité du Comité de les étudier. Il y avait plus de 1 000 pages à examiner, et il était impératif que de tels retards ne se produisent plus à l'avenir.

39. Le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 semblait satisfaisant. Toutefois, des erreurs de traduction sur le fond et des divergences conceptuelles entre les versions linguistiques avaient été relevées, et il avait été demandé qu'elles soient corrigées.

40. Le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 a été jugé utile dans la mesure où il mettait l'accent sur l'essentiel. Il a toutefois été souligné que l'examen de ce rapport ne se substituait pas à l'examen du budget par le Comité, qui relevait de sa responsabilité relative aux programmes. Un membre a rappelé qu'en 2005, le Comité avait constaté des écarts entre certains chapitres du budget et le plan-programme biennal approuvé.

41. De nombreux indicateurs de succès semblaient pertinents et bien adaptés, même si, dans certains domaines, des améliorations étaient nécessaires. On a signalé, par exemple, que si les indicateurs de succès du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) paraissaient bien formulés et mesurables, ceux du Bureau d'appui à la consolidation de la paix avaient tendance à être purement quantitatifs, comme le nombre de rapports à produire. On a reconnu que l'établissement d'indicateurs de succès était un exercice difficile, et qu'il serait utile de se pencher plus avant sur la manière dont ces indicateurs étaient formulés.

42. Un certain nombre d'éclaircissements ont été demandés sur les raisons pour lesquelles il avait été proposé d'apporter ou non des changements au plan-programme biennal. Des membres du Comité, notant que certaines modifications avaient été proposées au titre du programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale), ont demandé dans quelle mesure les travaux des sessions récentes de la Commission des stupéfiants et de la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale avaient été pris en compte dans le cadre tant du programme 13 du plan-programme biennal que du chapitre 16 du projet de budget-programme. On a notamment fait observer que les Commissions avaient recommandé une stratégie à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour la période 2008-2011, et avaient également recommandé que le Directeur exécutif de l'Office soit prié d'incorporer cette stratégie dans son cadre stratégique et de le présenter aux organes intergouvernementaux compétents pour examen et approbation. À cet égard, le Comité a été informé qu'il existait une forte convergence entre la stratégie et le plan-programme biennal. L'Office avait commencé à examiner un certain nombre de questions concrètes et institutionnelles

liées à l'application de la stratégie. L'harmonisation de la stratégie avec le cadre stratégique se ferait dans le cadre de l'établissement du budget consolidé de l'Office pour 2008-2009, qui était en cours, conformément aux domaines de résultats énoncés dans la stratégie, et qui avait pour objet de faire concorder la stratégie et la présentation du budget consolidé avec la structure et la nomenclature du programme 13 du plan-programme biennal et du chapitre 16 du projet de budget-programme. Le budget consolidé de l'Office serait présenté plus tard en 2007, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à la Commission des stupéfiants et à la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale, conformément aux demandes formulées dans les projets de résolution proposés par les deux Commissions (voir E/CN.7/2007/L.15/Rev.1, par. 4, et E/CN.15/2007/L.2, par. 4). Le résultat de ces délibérations serait pris en compte dans le programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2010-2011. Si ce résultat devait avoir des répercussions sur le plan-programme biennal pour la période 2008-2009, les changements nécessaires seraient soumis au Comité à sa quarante-huitième session, en 2008. Des explications ont également été demandées sur la raison pour laquelle les résultats des travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa septième session, tenue en avril 2007, n'avaient pas été pris en compte et n'avaient donné lieu à aucune proposition de modification du programme 7 (Affaires économiques et sociales). En ce qui concerne le programme 4 (Opérations de maintien de la paix), des éclaircissements ont été demandés sur la justification des changements proposés. Le Comité a été informé que les débats intergouvernementaux pertinents n'étaient pas terminés.

43. En ce qui concerne le programme 2 (Affaires politiques), certains ont estimé qu'il fallait améliorer et affiner certains résultats escomptés et indicateurs de succès et certaines parties de la stratégie du sous-programme 7. Certains ont souhaité avoir des éclaircissements sur le type de services de secrétariat que le Bureau d'appui à la consolidation de la paix fournissait à la Commission de la consolidation de la paix, les contrôles que ce bureau exerçait sur le Fonds pour la consolidation de la paix et les relations de travail qu'il entretenait avec les principaux départements du Secrétariat, institutions et fonds et programmes des Nations Unies. De l'avis d'un membre, le règlement intérieur de la Commission de la consolidation de la paix pourrait constituer un indicateur de l'efficacité des services de secrétariat fournis par le Bureau. Selon un autre membre, il était nécessaire d'améliorer la stratégie afin de tenir compte du fait que le Bureau ne travaillait pas exclusivement avec des partenaires du système des Nations Unies et de mentionner les autres tâches clés du Bureau, notamment la formulation de recommandations au Conseil de sécurité et à d'autres organes des Nations Unies et son rôle de relais entre la Commission de la consolidation de la paix et le système des Nations Unies en général. Un membre a indiqué que l'expression « opérations de consolidation de la paix » devait être définie de façon plus précise car elle n'existait pas dans la terminologie des Nations Unies.

44. En ce qui concerne le programme 4 (Opérations de maintien de la paix), le Secrétariat a indiqué que, étant donné que la Cinquième Commission n'avait pas fini d'examiner le rapport détaillé sur le renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix (A/61/858 et Corr.1; et Add.1 et Add.1/Corr.1; et Add.2), il serait difficile pour le Comité du programme et de la coordination d'examiner tout changement qu'il était proposé d'apporter au plan-programme biennal et aux priorités. Le Comité a été informé qu'au moment où se

tenait sa session, l'Assemblée générale n'avait pas encore adopté de résolution au sujet des propositions figurant dans le rapport détaillé susmentionné. En l'absence d'une décision de l'Assemblée générale sur la révision du mandat relatif aux activités d'appui aux opérations de maintien de la paix, le Comité n'était pas en mesure, à ce stade, de formuler des conseils sur les changements proposés dont il était saisi.

45. En ce qui concerne le programme 6 (Affaires juridiques), on a estimé qu'il n'était pas urgent de créer le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique; de transférer des ressources du sous-programme 1 (Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble) au Bureau du Secrétaire général adjoint; de modifier l'intitulé du sous-programme 1; et de procéder aux réaffectations de personnel proposées. On a fait valoir que, dans la mesure où la structure proposée pour le programme 6 (Affaires juridiques) ne correspondait pas à un changement du contenu du programme, la création du Bureau du Secrétaire général adjoint ou la reformulation de l'intitulé du sous-programme 1 ne présentait aucun intérêt du point de vue du programme. D'aucuns ont été d'avis que le changement d'intitulé proposé pour le sous-programme 1 et la création d'un bureau du Secrétaire général adjoint auraient vraisemblablement une incidence sur le sous-programme 1 et que la question nécessitait donc un examen et un débat plus approfondis. Il serait donc prématuré de modifier l'intitulé du sous-programme 1.

46. On a fait observer que le résultat escompté a) (Secrétariat) pourrait se référer à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes si de nouveaux partages de responsabilités étaient prévus dans ce domaine. Il était nécessaire de maintenir la relation qui existait entre la Commission de la condition de la femme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes afin d'accélérer la réalisation des objectifs d'égalité entre les sexes et de promotion de la femme. On a également fait valoir que le remplacement de l'indicateur de succès b) i) par un nouvel indicateur devrait être mieux justifié, s'agissant de la portée des activités prévues au titre du sous-programme.

47. De l'avis de certains, l'Assemblée générale devrait envisager d'inclure dans le plan-programme biennal (A/61/6/Rev.1) les changements ci-après au titre du sous-programme 9 (Gestion durable des forêts) du programme 7 (Affaires économiques et sociales), compte tenu de l'adoption par le Conseil économique et social, sur la recommandation du Forum des Nations Unies sur les forêts, du programme de travail pluriannuel du Forum et de l'instrument juridiquement non contraignant pour la gestion durable de tous les types de forêts :

Sous-programme 9
Gestion durable des forêts

Réalisations escomptées

La réalisation escomptée a) devrait être ainsi libellée :

« a) Dialogue international concret sur la gestion durable des forêts et facilitation de la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'application de l'instrument juridiquement non contraignant pour la gestion durable de tous les types de forêts »

La réalisation escomptée b) devrait être ainsi libellée :

« b) Progrès dans le suivi, l'évaluation et la présentation de rapports sur les activités convenues au niveau international aux fins de la gestion durable des forêts, compte tenu des ressources disponibles à cette fin, en particulier dans les pays en développement »

La réalisation escomptée c) devrait être ainsi libellée :

« c) Meilleures coopération, concertation et coordination internationales sur les forêts, grâce à des mesures de mise en œuvre plus efficaces et à une meilleure gestion des connaissances entre les gouvernements, les grands groupes, les organisations, les mécanismes et les différentes instances, notamment au sein du Partenariat de collaboration sur les forêts »

Indicateurs de succès

L'indicateur de succès a) devrait être ainsi libellé :

« a) Adoption de résolutions et de décisions sur la gestion durable des forêts à tous les niveaux, notamment en vue de la mise en œuvre efficace du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'application effective de l'instrument juridiquement non contraignant pour la gestion durable de tous les types de forêts »

Stratégie

L'alinéa a) du paragraphe 7.16 devrait être ainsi libellé :

« a) Soutenir les efforts engagés pour atteindre les objectifs internationaux partagés concernant les forêts, notamment :

i) Enrayer la diminution de la couverture forestière grâce à la gestion durable des forêts, y compris la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, et le renforcement des mesures de prévention de la dégradation des forêts;

ii) Accroître les bienfaits économiques, sociaux et environnementaux des forêts, notamment en améliorant les moyens d'existence des populations tributaires des forêts;

iii) Étendre sensiblement les zones forestières protégées de par le monde et les zones forestières gérées dans un souci de viabilité à long terme, et accroître la proportion de produits forestiers obtenus à partir de forêts gérées de façon durable;

iv) Inverser le déclin de l'aide publique au développement destinée à la gestion durable des forêts et mobiliser des ressources financières nouvelles et supplémentaires sensiblement plus élevées provenant de toutes les sources de financement pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts, en particulier en appliquant de manière efficace le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts et l'instrument juridiquement non contraignant pour la gestion durable de tous les types de forêts; »

L'alinéa c) du paragraphe 7.16 devrait être ainsi libellé :

« c) Promouvoir la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant pour la gestion durable de tous les types de forêts; »

L'alinéa g) du paragraphe 7.16 devrait être ainsi libellé :

« g) Aider à renforcer la coopération internationale, notamment en mobilisant des ressources financières nouvelles et supplémentaires sensiblement plus élevées et en encourageant les partenariats entre le Nord et le Sud et entre le secteur public et le secteur privé dans le domaine de la gestion durable des forêts. »

48. En ce qui concerne le programme 10 (Commerce et développement), des éclaircissements ont été demandés au sujet de l'évaluation externe qui a contribué à une révision du descriptif de programme. Des précisions ont également été demandées sur l'assistance technique concernant l'intégration régionale et les débouchés commerciaux et sur les consultations avec les commissions régionales. On a noté que la version détaillée du projet de budget-programme serait soumise à l'Assemblée générale au cours du dernier trimestre de 2007, conformément à la pratique établie. On a également noté que les changements apportés à la réalisation escomptée b) et aux indicateurs de succès qui en découlent visent à consolider les trois indicateurs présentés dans le plan-programme biennal (A61/6/Rev.1) en vue d'en améliorer la quantification grâce à la définition de critères d'évaluation. La nouvelle orientation, qui met l'accent sur l'impact et les résultats, a été bien accueillie.

49. Le programme 11 (Environnement) et sa restructuration, destinée à redynamiser le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ont été approuvés. On a relevé que d'autres initiatives prises au sein des Nations Unies, telles que l'instauration d'une cohérence à l'échelle du système, auraient des incidences sur le programme de travail du PNUE. On a estimé que le programme reflétait une évolution du PNUE qui, pour les États Membres, se traduirait par des améliorations en ce qui concerne le droit de l'environnement, la gestion des ressources naturelles et l'application du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Concernant le paragraphe 39 c) du rapport récapitulatif (A/62/80 et Corr.1 et 2), d'aucuns ont posé la question de savoir sur quels aspects du plan-programme biennal 2008-2009 et sur quelles priorités on s'était fondé, d'une part, pour confier aux offices régionaux du PNUE les relations avec la société civile et la fonction de liaison interinstitutions et, d'autre part, pour créer une entité commune PNUD-PNUE consacrée à l'environnement et à la pauvreté dans le sous-programme 5. Des questions ont également été posées sur les mesures correctives appliquées par le PNUE suite aux recommandations des organes de supervision, sur l'impact de la restructuration en cours du PNUE et du programme de travail et concernant les incidences de cette restructuration sur le programme de travail envisagé pour l'exercice biennal 2008-2009.

50. Un appui a été apporté à l'élaboration de cinq composantes distinctes du sous-programme 7 du programme 14 (Développement économique et social en Afrique), conformément à la résolution 60/235 de l'Assemblée générale qui faisait suite à une

recommandation du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (voir A/60/120). On a considéré que l'élaboration du cadre logique des cinq composantes permettrait à chaque bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de continuer à jouer un rôle constructif consistant à pallier les insuffisances de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et, ainsi, à aider les pays africains à formuler et à appliquer des politiques et des programmes susceptibles de favoriser une croissance économique et un développement social durables, tels qu'envisagés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dans d'autres objectifs de développement agréés au plan international, dans les documents issus des grandes conférences des Nations Unies et dans d'autres accords internationaux. Par ailleurs, on a relevé que les correctifs apportés au sous-programme 7 encourageaient la CEA à renforcer ses bureaux sous-régionaux et qu'il importait donc de mettre à la disposition de la Commission les ressources nécessaires. On a également estimé que ces correctifs permettraient de renforcer la responsabilité de chaque bureau sous-régional et la prise en compte de ses spécificités.

51. Il a été noté que les révisions effectuées permettraient à la CEA de promouvoir les échanges de connaissances, la coopération Sud-Sud et l'extension des relations de partenariat à de nouveaux domaines. On a considéré que le plan de mise en œuvre de la CEA, qui revêtait une importance certaine, permettrait d'atteindre des résultats et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, sachant que la région africaine compte la plus forte proportion de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour et que la CEA dispose d'atouts particuliers pour aider les États Membres à relever les défis auxquels ils font face.

52. S'agissant du programme 24 (Services de gestion et d'appui), on a noté que, pour évaluer les changements proposés, il convenait de déterminer a) si les réalisations escomptées et la stratégie correspondaient pleinement aux textes portant autorisation, et b) si les indicateurs de succès étaient étroitement liés aux réalisations escomptées et se prêtaient à une évaluation quantitative et qualitative. Au sous-programme 1 a) (Services de gestion), il a été noté que, si les réalisations escomptées et les indicateurs de succès avaient été modifiés pour tenir compte du transfert du secrétariat du Comité des marchés du Siège, aucune référence spécifique à cette question n'apparaissait dans la stratégie correspondante. Au niveau du sous-programme 1 b) (Administration de la justice), on a sollicité des éclaircissements supplémentaires concernant l'impact des changements sur le processus de prise de décisions. Il a également été noté que les implications de la résolution 61/261 de l'Assemblée générale n'étaient pas prises en compte dans les changements proposés. Au sous-programme 2 (Planification des programmes, budget et comptabilité), des renseignements complémentaires ont été demandés au sujet de l'étude externe concernant le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et au sujet du nouveau Service de l'informatique financière.

53. En ce qui concerne le sous-programme 3 (Gestion des ressources humaines), on a relevé l'importance que revêtait le recrutement de ressortissants des pays en développement pour renforcer les effectifs des Nations Unies. Des inquiétudes ont été exprimées au sujet du pourcentage en baisse du personnel recruté dans les États Membres sous-représentés, notamment les pays en développement. Le Comité a souligné combien il importait que le Secrétaire général, agissant en coopération avec les États Membres, étudie les moyens de faire mieux connaître les possibilités

d'emploi dans le système des Nations Unies. Concernant la réalisation escomptée b) du sous-programme 3 (Recrutement et affectations), des éclaircissements étaient sollicités au sujet du terme « jeunes administrateurs ». S'agissant du sous-programme 3 c) (Formation et perfectionnement), d'aucuns ont estimé que l'indicateur de succès a) i) ne pouvait pas être considéré comme un véritable indicateur. Des éclaircissements ont été sollicités au sujet du terme « mobilité du personnel ». On a contesté l'inscription de la formation du personnel à l'alinéa a) ii) du sous-programme 3 c). On a aussi souligné la nécessité d'une reformulation qui fasse ressortir clairement l'objectif du renforcement des compétences du personnel.

54. S'agissant du programme 25 (Contrôle interne), des éclaircissements ont été sollicités sur les objectifs des réalisations escomptées. On a noté que les deux indicateurs de succès du sous-programme 2 (Inspection et évaluation) mettaient l'accent sur l'évaluation extérieure de la qualité des rapports d'inspection et des rapports d'évaluation. On a relevé que la formulation des volets programmatiques du sous-programme tenaient compte de la proposition du Bureau des services de contrôle interne visant à éliminer les rapports triennaux.

Conclusions et recommandations

55. **Le Comité regrette le fait que certains chapitres du budget n'aient pas été disponibles pour l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 » conformément à la règle 5.7 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation¹, facteur qui l'a empêché de s'acquitter de son mandat conformément aux dispositions du paragraphe 13 de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale. Le Comité souligne combien il importe que le Secrétaire général veille à ce que les documents soient soumis en temps voulu, selon la règle des six semaines.**

56. **Le Comité rappelle que le plan-programme biennal pour la période 2008-2009 fournit le cadre de politique générale pour l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.**

57. **Le Comité rappelle le paragraphe 109 de son rapport sur les travaux de sa quarante-cinquième session (A/60/16 et Corr.1), qui ont été entérinés par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/257, et se félicite des efforts déployés pour faire en sorte que les vues d'ensemble des chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 soient conformes à l'orientation générale des programmes correspondants du plan-programme biennal pour la période 2008-2009.**

58. **Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les programmes décrits dans les chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 [A/62/6 (sect. 1 à 34)] soit exécutés conformément au plan et aux priorités du plan-programme biennal pour la période 2008-2009, notamment en prenant en compte les stratégies définies au niveau des sous-programmes.**

¹ ST/SGB/2000/8 du 19 avril 2000.

59. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les descriptifs de programme figurant dans les chapitres du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 soient pleinement conformes au plan et aux priorités du plan-programme biennal pour la période 2010-2011, y compris l'orientation générale des programmes et les stratégies définies au niveau des sous-programmes.

60. Le Comité regrette que les versions espagnoles du plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009 (A/61/6/Rev.1) et du rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2) contiennent des inexactitudes qui en ont affecté l'examen par les États Membres. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des dispositions visant à éviter, dans la documentation, des incohérences dues à des erreurs de traduction.

Programme 2

Affaires politiques

61. Le Comité recommande que l'Assemblée approuve les changements apportés au descriptif du programme 2 (Affaires politiques), tels que figurant dans le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2), sous réserve des modifications suivantes :

Sous-programme 7

Bureau d'appui à la consolidation de la paix

Objectif de l'Organisation

L'objectif de l'Organisation doit être libellé comme suit : « Aider les pays qui sortent d'un conflit à vivre une paix durable, en particulier aider les gouvernements de ces pays à assurer les principales fonctions de l'État, à savoir assurer la sécurité, la protection et la sûreté des personnes et des biens, à promouvoir la croissance économique et l'état de droit, à rétablir les services de base, à créer des institutions efficaces, démocratiques et opérationnelles et à éviter la reprise du conflit. »

Indicateurs de succès

L'indicateur de succès b) i) doit être libellé comme suit : « Nombre de pays qui ont annoncé des contributions au Fonds pour la consolidation de la paix et nombre de pays qui ont versé des contributions à ce fonds ».

L'indicateur de succès b) ii) doit être libellé comme suit : « Proportion de l'objectif du Fonds pour la consolidation de la paix que les annonces de contribution ont permis d'atteindre ».

Insérer un nouvel indicateur de succès b) iii) libellé comme suit : « Décaissement ponctuel, au titre des projets, des ressources approuvées ».

Réalisations escomptées

Réalisation escomptée c) : Remplacer le mot « **Élaboration** » par les termes « **Appui à l'élaboration** ».

Stratégie*Paragraphe 9*

Remplacer les termes « **planification des opérations de consolidation de la paix** » par les termes « **planification des activités de consolidation de la paix** ».

Remplacer les termes « **les entités des Nations Unies présentes sur le terrain et d'autres entités** » par les termes « **les entités des Nations Unies présentes sur le terrain et les partenaires extérieurs au système des Nations Unies** ».

Paragraphe 10

Insérer un nouvel alinéa d) libellé comme suit :

« **Fournir sur demande, aux organes compétents de l'ONU, des avis sur des pays spécifiques inscrits au programme de la Commission; »**

Sous-programme 8**Indicateurs de succès**

Insérer un nouvel indicateur de succès libellé comme suit :
« **Pourcentage des Palestiniens informés des possibilités et des conditions de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages** ».

Programme 4**Opérations de maintien de la paix**

62. Le Comité recommande que l'Assemblée générale examine plus avant les changements proposés au plan-programme biennal et aux priorités, au titre du programme 4 (Opérations de maintien de la paix), à la lumière de sa résolution 61/279 relative au renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer et à mener durablement des opérations de paix.

Programme 6**Affaires juridiques**

63. Le Comité recommande que l'Assemblée générale examine plus avant la proposition visant à changer la dénomination du sous-programme 1 du programme 6 (Affaires juridiques), telle que figurant dans le rapport récapitulatif du Secrétaire général (A/62/80 et Corr.1 et 2), du fait de la proposition de création d'un Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, à la lumière de la décision de l'Assemblée générale relative à cette question. Il note que, comme indiqué au paragraphe 28 du rapport susmentionné, la création du Bureau du Secrétaire général adjoint au titre de la composante Direction exécutive et administration n'aurait pas d'incidences programmatiques pour le sous-programme 1 du programme 6 (Affaires

juridiques) dans le plan-programme biennal approuvé pour la période 2008-2009.

Programme 7

Affaires économiques et sociales

64. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications apportées au texte explicatif du programme 7, Affaires économiques et sociales, telles qu'elles figurent dans le rapport récapitulatif sur les modifications apportées au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2).

Sous-programme 2

65. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de préserver la relation existant entre la Commission de la condition de la femme et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Programme 10

Commerce et développement

66. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications apportées au texte explicatif du programme 10, Commerce et développement, telles qu'elles figurent dans le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2), sous réserve des modifications suivantes :

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de la promotion du commerce et du développement des exportations

Réalisations escomptées (Secrétariat)

Les réalisations escomptées doivent se lire comme suit :

- a) Aide à apporter aux responsables politiques pour l'intégration du secteur des entreprises dans l'économie mondiale;
- b) Développement des capacités des prestataires de services commerciaux aux entreprises;
- c) Renforcement de la compétitivité internationale des entreprises.

Indicateurs de succès

Les indicateurs de succès doivent se lire comme suit :

- a) i) Augmentation du nombre de stratégies de promotion du commerce mises au point et exécutées; nombre de cas où le commerce est intégré dans la stratégie nationale de développement grâce au soutien apporté par le Centre aux responsables pour qu'ils se dotent de programmes et de politiques efficaces dans ce domaine;

ii) Augmentation du nombre de réseaux de pays ayant des activités liées au système commercial multilatéral, avec le soutien du Centre, soutien ayant permis aux responsables de comprendre les exigences des affaires et de créer un climat favorable;

iii) Augmentation du nombre de cas dans lesquels la position de négociations des pays a été améliorée grâce aux apports intellectuels et à la participation du milieu des affaires avec le concours du Centre pour aider les responsables à intégrer les aspects commerciaux aux négociations commerciales;

b) i) Augmentation du nombre des organismes de promotion du commerce ayant amélioré leur notation au regard des valeurs de référence du Centre grâce au soutien de celui-ci;

ii) Augmentation du nombre de projets de politiques commerciales présentés par les organismes de promotion du commerce avec l'appui du Centre aux autorités compétentes;

c) i) Augmentation du nombre d'entreprises à même de formuler une stratégie commerciale internationale grâce à la formation assurée directement ou indirectement par le Centre en matière de gestion des exportations;

ii) Augmentation du nombre d'entreprises à même d'exporter grâce à la formation dispensée directement ou indirectement par le Centre en matière de préparation à l'exportation;

iii) Augmentation du nombre d'entreprises ayant rencontré des clients potentiels et ayant conclu des affaires avec l'appui du Centre.

Stratégie

Paragraphe 35

Le paragraphe doit se lire comme suit :

« 35. Dans le cadre de la gestion du changement, la nouvelle mission du Centre veut que celui-ci prépare, avec ses partenaires, des programmes intégrés de développement du commerce axés sur les conséquences des exportations pour les entreprises des pays en développement. C'est pourquoi le Centre axera ses activités sur trois domaines principaux :

a) Aide aux responsables politiques cherchant à intégrer le secteur des entreprises dans l'économie mondiale;

b) Développement des capacités des prestataires de services commerciaux en matière de soutien des entreprises;

c) Relèvement de la compétitivité internationale des entreprises.

Pour ce faire, le Centre adoptera une démarche intégrée centrée sur la création de partenariats entre secteur privé, organismes publics et société civile afin de dispenser ses services. Le Centre continuera à travailler avec les gouvernements pour assurer la bonne

intégration du commerce dans les plans et politiques de développement national. »

Programme 11
Environnement

67. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications apportées au texte explicatif du programme 11, Environnement, telles qu'elles figurent dans le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2), sous réserve des modifications suivantes :

Stratégie

Paragraphe 41 b)

À la fin du paragraphe, supprimer les mots « y compris la proposition tendant éventuellement à instituer une surveillance continue de l'environnement ».

Programme 12
Établissements humains

68. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications apportées au texte explicatif du programme 12, Établissements humains, telles qu'elles figurent dans le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2), sous réserve des modifications suivantes.

69. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce que le Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat) développe ses initiatives de création de capacités et de coopération technique en réponse aux catastrophes naturelles et anthropiques.

Sous-programme 1

Logement et développement durable des établissements humains

Indicateurs de succès

L'indicateur de succès c) doit se lire comme suit : « Augmentation du nombre de réalisations axées sur les résultats dues à une meilleure appropriation par la collectivité locale et à la collaboration avec les autorités locales et leurs associations ».

Sous-programme 3

Coopération régionale et technique

Indicateurs de succès

Ajouter l'indicateur de succès a) iii) suivant : « Augmentation du nombre d'initiatives de création de capacités et de coopération technique en réponse à des catastrophes naturelles et anthropiques ».

L'indicateur de succès c) ii) doit se lire comme suit : « Nombre de descriptifs détaillés de programmes de pays ».

Stratégie

Paragraphe 61 a)

Le paragraphe 61 a) doit se lire comme suit :

« a) Les activités opérationnelles consistent à fournir une assistance technique aux fins de l'élaboration de politiques, de programmes de renforcement des capacités et de projets pilotes à l'appui des activités normatives menées par ONU-Habitat dans les pays en développement et les pays en transition, à la demande des gouvernements. Les directeurs de programme au niveau national continueront d'appuyer les activités normatives et opérationnelles et participeront au suivi et à la mise en œuvre du Programme pour l'habitat ainsi qu'à la réalisation aux niveaux national et local des objectifs pertinents énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Afin de renforcer les opérations au niveau des pays, ONU-Habitat veillera à ce que les directeurs de programme maîtrisent les questions d'urbanisation durable et disposent des moyens voulus pour aider les gouvernements et les autres partenaires à l'échelon local. De plus, les directeurs de programme d'ONU-Habitat faciliteront l'exécution du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme au niveau des pays. Leur rôle sera particulièrement important étant donné qu'à l'alinéa a) du paragraphe 22 du Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale a préconisé l'adoption de stratégies nationales de développement de vaste portée pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire. L'accent sera également mis sur la mise en commun des données d'expérience sur les politiques dans les régions et sous-régions et sur le suivi à l'échelon régional; »

Programme 14

Développement économique et social en Afrique

70. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications apportées au texte explicatif du programme 14, Développement économique et social en Afrique, telles qu'elles figurent dans le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2).

71. Le Comité a loué la Commission économique pour l'Afrique d'avoir pris les mesures de suivi de la résolution 60/235 de l'Assemblée générale, qui priait le Secrétaire général de présenter un plan d'action complet pour renforcer les bureaux sous-régionaux de la Commission.

72. Le Comité a accueilli avec satisfaction la proposition tendant à ce que chaque bureau sous-régional dispose de son propre cadre logique, pour la mise en place d'une représentation sous-régionale plus robuste et pour une meilleure exécution du programme de travail de la CEA dans toutes les régions, et il a

recommandé à l'Assemblée générale d'apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre intégrale de ces propositions.

73. Le Comité a constaté que l'adjonction de cinq composantes au sous-programme 7 du programme 14 se traduira par une meilleure responsabilisation et par une meilleure coordination des travaux des bureaux sous-régionaux.

Programme 24

Gestion et services d'appui

74. Le Comité a souligné qu'il importe que le Secrétaire général recherche, en coopération avec les États Membres, les moyens de faire mieux connaître les possibilités d'emploi qu'offre le système des Nations Unies, notamment en menant une plus large politique d'ouverture, à laquelle seraient associés le Département de l'information du secrétariat, les centres d'information des Nations Unies et les bureaux de pays des Nations Unies, le but étant de réaliser une représentation géographique et une représentation des effectifs des deux sexes plus équilibrées au sein de l'Organisation, conformément au paragraphe 8 de la section II de la résolution 61/244 de l'Assemblée générale.

75. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications au texte explicatif du programme 24, Gestion et services d'appui, telles qu'elles figurent dans le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2) sous réserve des modifications suivantes :

Sous-programme 1

Services de gestion, d'administration de la justice et service de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et du Comité du programme et de la coordination

a) Services de gestion

Objectif de l'Organisation

L'objectif doit se lire comme suit :

« Améliorer les capacités de gestion ainsi que les services administratifs à l'échelle du Secrétariat afin de renforcer l'efficacité, l'efficience, la responsabilisation et la transparence ».

Indicateurs de succès

L'indicateur de succès a) doit se lire comme suit : « Strict respect, dans les politiques de gestion, procédures et contrôles internes nouveaux et révisés, des textes portant autorisation des travaux et des règles et règlements pertinents ».

L'indicateur de succès b) doit se lire comme suit : « Augmentation du pourcentage de recommandations des organes d'audit concernant le contrôle interne qui sont pleinement appliquées et des insuffisances notables et autres faits à signaler qui ont été repérés et qui ont donné lieu à des mesures correctives effectivement prises ».

Indicateur de succès c) ii) : ajouter le mot « accrus » après « gains d'efficacité ».

L'indicateur de succès d) doit se lire comme suit : « Augmentation des gains quantifiables d'efficacité et de productivité dans les principales fonctions de gestion et de services signalés à l'Assemblée générale et résultant d'une amélioration des méthodes et des instruments utilisés par le Secrétariat pour évaluer l'efficacité et la productivité ».

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

d) Informatique financière

Indicateurs de succès

L'indicateur de succès a) i) doit se lire comme suit : « Conformité des besoins opérationnels du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité aux Normes internationales de comptabilité du secteur public (IPSAS) et au système de planification des ressources ».

Indicateur de succès a) ii) : insérer le mot « accru » après le mot « pourcentage ».

Indicateur de succès b) : insérer le mot « réduit » après le mot « pourcentage ».

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

a) Politiques et planification stratégique

Stratégie

Paragraphe 76

Remplacer la dernière phrase du paragraphe 76 par ce qui suit :

« Une attention particulière sera consacrée à l'élaboration de politiques qui sous-tendent le processus de réforme, par l'élaboration de propositions à l'intention de l'Assemblée générale; au renforcement de la coordination avec les autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies pour la formulation de politiques communes concernant les traitements, les indemnités et les conditions d'emploi des fonctionnaires tels qu'ils sont établis par l'Assemblée générale et par la Commission de la fonction publique internationale; et à la fourniture de services consultatifs aux fonctionnaires du Secrétariat dans le monde entier. »

b) Recrutement et affectation

Réalisations escomptées

La réalisation escomptée b) doit se lire comme suit : « Augmentation du nombre de jeunes administrateurs susceptibles d'être recrutés, notamment au moyen d'une action d'information de meilleure qualité et plus étendue ».

Indicateurs de succès**c) Acquisition des connaissances et développement****Indicateurs de succès**

L'indicateur de succès a) i) doit se lire comme suit : « Participation accrue et réussie du personnel aux programmes d'acquisition de connaissances et d'aménagement des carrières gérés par le Bureau de la gestion des ressources humaines au titre de sous-programme ».

L'indicateur de succès b) doit se lire comme suit : « Augmentation du pourcentage de membres du personnel se déclarant satisfaits des conditions de travail, et notamment des programmes qui encouragent et soutiennent la mobilité ».

Stratégie**Paragraphe 78**

Dans la deuxième phrase, supprimer les mots « en contribuant à la mise en place de conditions d'emploi concurrentielles pour contribuer au recrutement et au maintien en poste d'agents très qualifiés ».

Programme 25**Contrôle interne**

76. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'approuver les modifications apportées au texte explicatif du programme 25, Contrôle interne, telles qu'elles figurent dans le rapport récapitulatif sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (A/62/80 et Corr.1 et 2), sous réserve des modifications suivantes :

Sous-programme 2**Inspection et évaluation****Indicateurs de succès**

Indicateur de succès a) : ajouter le mot « accru » après le mot « pourcentage ».

Indicateur de succès b) : ajouter le mot « accru » après le mot « pourcentage ».

C. Évaluation**1. Évaluation approfondie du programme Affaires politiques**

77. À ses 2^e et 3^e séances, les 11 et 12 juin 2007, le Comité a examiné les rapports du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques : rapport de synthèse (E/AC.51/2007/2); l'assistance électorale (E/AC.51/2007/2/Add.1); les affaires du Conseil de sécurité (E/AC.51/2007/2/Add.2); la décolonisation et la question de Palestine (E/AC.51/2007/2/Add.3 et Corr.1); et les missions politiques spéciales

(E/AC.51/2007/2/Add.4), ainsi que la note du Secrétaire général transmettant ses observations sur ce dernier rapport (E/AC.51/2007/2/Add.5).

78. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a présenté ces rapports, et des représentants du BSCI ont répondu aux questions posées lors de leur examen par le Comité.

Examen de la question

79. Plusieurs délégations ont pris note avec satisfaction des rapports du BSCI dont elles ont loué la qualité, et noté l'importance des travaux entrepris par le Département des affaires politiques. Les délégations se sont également déclarées satisfaites de la conclusion générale selon laquelle le Département s'acquittait de ses fonctions essentielles et ses clients en étaient généralement satisfaits. Des questions ont été posées au sujet de la méthode suivie pour les évaluations, les faibles taux de réponse à plusieurs enquêtes ayant suscité une certaine préoccupation. Le BSCI a expliqué qu'il avait utilisé pour toutes ses évaluations un cadre analytique général qui comportait non seulement les observations sur le degré de satisfaction des clients mais aussi des enquêtes sur les partenaires et le personnel ainsi que des analyses objectives des méthodes de travail, des produits et des résultats. En réponse aux questions des membres du Comité qui ont demandé si le Département avait besoin de nouvelles ressources, le BSCI a précisé que des ressources supplémentaires étaient nécessaires pour les éléments du programme de travail du Département où les mandats avaient été élargis mais qui étaient mis en œuvre uniquement au moyen des ressources actuellement allouées. Les divisions régionales en particulier avaient immédiatement besoin de ressources pour financer la gestion du changement et l'examen stratégique qu'il fallait entreprendre d'urgence pour organiser et allouer plus rationnellement les ressources existantes et déterminer plus précisément les ressources supplémentaires nécessaires pour appuyer les travaux dans le domaine de la prévention, de la maîtrise et du règlement des conflits.

80. Les membres du Comité ont généralement souscrit aux conclusions générales touchant l'absence de système de gestion des connaissances et de directives en la matière au sein du Département. En réponse à une question concernant les ressources nécessaires à la gestion des connaissances, le représentant du BSCI a déclaré qu'il fallait mettre en place des systèmes pour faire en sorte que les connaissances acquises par le Département soient saisies et préservées, et qu'un certain nombre de mesures initiales, telles que l'établissement d'une stratégie et d'un programme de parrainage ainsi que la promotion d'une culture d'échange des connaissances, ne nécessitaient pas forcément de nouvelles ressources ni de nouvelles procédures administratives. Par ailleurs, il a affirmé que les méthodes de travail interne des divisions devaient faire l'objet de nouvelles directives afin d'assurer une cohérence et une transparence plus grandes des travaux du Département.

81. Plusieurs délégations ont demandé ce que pensait le Département des conclusions et recommandations du BSCI. Un représentant du Département a répondu que, lors des évaluations, le BSCI avait engagé un processus consultatif avec le Département qui souscrivait aux constatations et conclusions générales formulées dans les rapports du Bureau, en particulier celle où il était reconnu que les divisions régionales avaient besoin de ressources supplémentaires. Il a également

évoqué les mesures récemment prises pour mettre en œuvre les recommandations à l'échelle du Département tout entier. Un participant a estimé que le Département devrait aider l'Assemblée générale à tenir des débats thématiques sur des questions intéressant les États Membres conformément à la Charte des Nations Unies.

82. Au cours de l'examen du rapport de synthèse (E/AC.51/2007/2), plusieurs délégations ont souscrit aux recommandations touchant la sous-représentation des femmes au sein du Département, la définition trop imprécise des responsabilités et de la répartition des tâches au sein de la direction exécutive, et la nécessité d'améliorer les voies de communication. Plusieurs délégations se sont également déclarées préoccupées par la performance inégale des divisions régionales en ce qui concerne l'application du sous-programme 1 relatif à la prévention, à la maîtrise et au règlement des conflits du plan-programme biennal pour la période 2008-2009. Le BSCI a précisé que les conclusions à ce sujet avaient déjà été présentées au Comité lors de sa quarante-sixième session. Le Bureau de la coordination des politiques et des programmes avait approuvé les 10 recommandations que l'Assemblée générale a ultérieurement fait siennes dans sa résolution 61/235. Quant aux recommandations tendant à améliorer l'efficacité du Département, des questions ont été posées au sujet de la mobilité et de la souplesse envisagées pour les fonctionnaires du Département. Le BSCI a répondu que cela ne devrait pas détourner l'attention du programme de travail principal des différentes divisions et que la mobilité et la souplesse étaient un moyen d'améliorer l'efficacité générale du Département et d'assurer une utilisation plus rationnelle des ressources existantes. On a également fait observer que toute stratégie à l'échelle du Département devrait être souple et communiquée aux fonctionnaires dans un document unique.

83. Au cours de l'examen du rapport sur l'assistance électorale (E/AC.51/2007/2/Add.1), on a noté que la Division de l'assistance électorale faisait appel à des experts lorsqu'elle avait besoin d'un appui spécialisé pour les questions électorales. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que la majorité des experts électoraux étaient originaires de deux régions et elles ont estimé qu'il faudrait assurer une plus grande diversité géographique au sein du groupe d'experts. De même, la sous-représentation des femmes sur la liste d'experts électoraux de la Division a suscité des inquiétudes. Le représentant du Département a précisé les critères appliqués lors de la sélection des experts électoraux. On s'est également inquiété du fait que la diversité géographique n'était pas assurée non plus en ce qui concerne les organisations non gouvernementales qui travaillaient en partenariat avec la Division. On a fait valoir que les directives régissant la fourniture d'une assistance électorale devaient être élaborées en consultation avec les États Membres pour assurer l'impartialité du Secrétariat. Une question a également été posée au sujet de la prise en compte des droits de l'homme dans le processus d'assistance électorale. Certaines délégations ont exprimé des préoccupations au sujet de l'absence au sein de la division de politique officielle, de critères ou de stratégie à long terme pour les opérations d'assistance électorale et du fait que les fonctionnaires agissaient à leur guise lors de l'examen des demandes d'assistance électorale, ce qui faisait douter de la transparence et de la cohérence des méthodes de travail de la Division. Des réserves ont été émises au sujet de l'adoption de la recommandation 3 c) relative à l'inclusion des questions relatives aux droits de l'homme, comme indiqué au paragraphe 34 du rapport, dans le contexte de l'assistance électorale. On a fait observer à cet égard que cette recommandation outrepassait le mandat conféré au BSCI dans le domaine de

l'évaluation et que toute décision ayant pour effet d'élargir le mandat du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le domaine de l'assistance électorale devrait être soumise à l'approbation des États Membres. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que 69,5 % des experts électoraux provenaient de deux régions. Il a été signalé à cet égard que l'Assemblée générale considérait qu'il n'existait pas, pour les opérations électorales, de système politique unique ni de modèle universel qui convenait indifféremment à tous les pays et à leurs populations et que les systèmes politiques et les processus électoraux étaient conditionnés par des facteurs historiques, politiques, culturels et religieux.

84. En ce qui concerne le rapport sur les affaires du Conseil de sécurité (E/AC.51/2007/2/Add.2), plusieurs délégations ont mis l'accent sur les conclusions selon lesquelles les membres du Conseil s'ils étaient déclarés très satisfaits, faisant part de leurs expériences positives avec la Division des affaires du Conseil de sécurité et soulignant que ses fonctionnaires jouaient le rôle inestimable de dépositaires de la mémoire institutionnelle. Plusieurs délégations ont ajouté que la Division avait continué à s'acquitter efficacement de ses fonctions bien qu'elle ait été de plus en plus sollicitée en raison de l'intensification considérable de l'activité du Conseil.

85. Certaines délégations ont posé des questions au sujet de la recommandation du BSCI touchant la création d'un poste de directeur adjoint à la gestion. Le BSCI a expliqué que cette recommandation était motivée par le fait que le Directeur de la Division avait moins de temps à consacrer aux questions de fonctionnement et de gestion lorsqu'il devait assister aux séances du Conseil de sécurité et des Comités des sanctions et assurer la liaison avec les membres du Conseil et autres parties intéressées. Toutefois, le Directeur conserverait la responsabilité générale de la Division. On a également souscrit à l'idée de renforcer l'appui fourni aux groupes d'experts et leur supervision.

86. Pour ce qui est du rapport sur la décolonisation et la question de Palestine (E/AC.51/2007/2/Add.3 et Corr.1), plusieurs délégations ont dit ne pas être favorables à la proposition du BSCI tendant à ce que les documents de travail sur les 16 territoires non autonomes soient regroupés, car chaque territoire avait un caractère unique. Le représentant du BSCI a précisé que le Bureau recommandait que le Département œuvre de concert avec le Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux en vue d'améliorer les documents de travail et de faciliter ainsi la tâche du Comité, le regroupement des documents de travail n'étant qu'une solution parmi d'autres. Quelques délégations ont également exprimé leurs inquiétudes au sujet de la recommandation tendant à mieux intégrer les activités du Groupe de la décolonisation dans celles du reste du Département. Le BSCI a répondu que cela ne devrait pas nuire à la tâche principale qui incombait au Groupe et – pourrait au contraire améliorer les gains d'efficacité au sein du Département et faciliter les échanges de connaissances. Des délégations ont elles aussi estimé qu'il convenait d'améliorer le site Web sur la décolonisation et le Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL) et de maintenir un registre central des participants aux réunions et conférences internationales consacrées à cette question.

87. En ce qui concerne le rapport sur les missions politiques spéciales (E/AC.51/2007/2/Add.4), on a estimé que les systèmes de gestion des connaissances mis en place pour saisir et diffuser les connaissances des groupes d'experts et des envoyés et promouvoir l'apprentissage et les pratiques optimales devraient être mis à la disposition du Secrétariat et des États Membres.

Conclusions et recommandations

88. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale :

a) De faire siennes les recommandations 1 à 9 énoncées dans le rapport de synthèse (E/AC.51/2007/2) en tenant compte du paragraphe 89 ci-dessous;

b) De faire siennes les recommandations 1 à 6 énoncées dans le rapport sur l'assistance électorale (E/AC.51/2007/2/Add.1) en tenant compte des paragraphes 90 et 91 ci-dessous;

c) De faire siennes les recommandations 1 à 5 et 7 énoncées dans le rapport sur les affaires du Conseil de sécurité (E/AC.51/2007/2/Add.2);

d) De faire siennes les recommandations 1, 2 et 4 à 10 énoncées dans le rapport sur la décolonisation et la questions de Palestine (E/AC.51/2007/2/Add.3 et Corr.1) en tenant compte du paragraphe 93 ci-dessous;

e) De faire siennes les recommandations 1 à 7 énoncées dans le rapport sur les missions politiques spéciales (E/AC.51/2007/2/Add.4).

89. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de veiller à ce qu'aucune nouvelle structure administrative ne soit créée par suite de la mise en place du système de gestion des connaissances au sein du Département des affaires politiques.

90. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale que la recommandation 3 énoncée dans le rapport sur l'assistance électorale (E/AC.51/2007/2/Add.1) soit remplacée par la recommandation suivante :

« La Division devrait renforcer la coordination avec ses partenaires du système des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département des opérations de maintien de la paix et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, conformément à leurs mandats respectifs, afin d'améliorer la diffusion de l'information et l'efficacité de l'assistance électorale. »

91. Le Comité s'est déclaré préoccupé par la représentation inéquitable des régions et la sous-représentation des femmes sur la liste des experts de l'assistance électorale. À cet égard, il a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de remédier à ce problème et le BSCI de faire rapport à ce sujet dans le cadre de l'examen triennal de l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques.

92. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale que la recommandation 3 énoncée dans le rapport sur la décolonisation et la question de Palestine soit remplacée par la recommandation suivante :

« Le groupe de la décolonisation, en consultation avec le Comité spécial, devrait poursuivre ses efforts visant à améliorer la qualité et la portée des 16 documents de travail. »

93. Le Comité juge nécessaire de souligner que la mise en œuvre des recommandations 9 et 10 du rapport sur la décolonisation et la question de Palestine ne devrait pas nuire à l'exécution des fonctions essentielles du personnel affecté à la Division des droits des Palestiniens.

94. Le Comité a rappelé l'importance de la fonction d'évaluation et du renforcement de son efficacité, y compris la chronologie et la portée des rapports du Bureau des services de contrôle interne.

2. Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session suite à l'évaluation approfondie du programme concernant l'administration publique, les finances et le développement

95. À sa 2^e séance, le 11 juin 2007, le Comité a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session suite à l'évaluation approfondie du programme concernant l'administration publique, les finances et le développement (E/AC.51/2007/3).

96. Le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a présenté le rapport, qui n'a pas fait l'objet d'un débat.

Conclusions et recommandations

97. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prenne note des conclusions formulées par le Bureau des services de contrôle interne dans son rapport.

Chapitre IV

Questions de coordination

A. Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2006/07

98. À sa 4^e séance, le 12 juin 2007, le Comité a examiné le rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2006/07 (E/2007/69). Le Directeur du secrétariat du CCS a présenté le rapport et répondu aux questions posées lors de l'examen par le Comité.

99. Le rapport met l'accent sur les questions de fond et les principaux faits marquants qui ont caractérisé les activités du CCS et de ses comités de haut niveau sur les programmes et la gestion au cours de la période considérée. Les principales questions relatives aux programmes examinées étaient les nouveaux mandats confiés au Conseil économique et social, l'évolution de l'initiative « Une ONU » au niveau des pays, un emploi et un travail décent, ainsi que l'aide au commerce et le Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés. Le CCS a également estimé que la revitalisation de son action à l'appui du développement de l'Afrique et dans le domaine des changements climatiques devait constituer deux questions importantes de son futur programme de travail. En matière de gestion, le Conseil a notamment considéré, compte tenu des débats au sujet de la réforme de l'ONU et de la cohérence à l'échelle du système, qu'il fallait accélérer les travaux concernant l'harmonisation des pratiques commerciales du système des Nations Unies. Les autres questions traitées étaient l'adoption d'une approche commune à l'égard du partage des informations figurant dans les rapports d'audit interne, le financement du système de la gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies et sa répartition, ainsi que la mise en place d'un réseau de direction. Outre les questions précises relatives au programme et à la gestion, les deux comités de haut niveau ont également poursuivi, ensemble, l'examen des questions intersectorielles que sont l'égalité des sexes et la prise en compte des sexospécificités, l'adoption d'une approche commune à l'égard de la gestion axée sur les résultats, et la poursuite du renforcement de l'École des cadres du système des Nations Unies. Ils ont également approuvé le travail en vue de la mise en place d'un mécanisme d'évaluation à l'échelle du système.

100. Un thème récurrent tout au long de la période examinée a été la nécessité d'améliorer sensiblement le fonctionnement du CCS compte tenu des attentes de plus en plus grandes et des possibilités de plus en plus importantes face aux grandes questions de portée planétaire, pour faire en sorte que l'ensemble des capacités d'analyse et d'action soit mis à profit pour relever ces défis et répondre au mieux aux besoins des États Membres comme de la communauté internationale. Le Secrétaire général avait par conséquent chargé le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT) et le Directeur général de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de prendre la direction d'un examen du fonctionnement du CCS afin de permettre à ce dernier de jouer un rôle accru dans la gestion de la coordination à l'échelle du système et d'élaborer un cadre plus étroitement intégré pour traiter de manière cohérente des questions de politique générale et de gestion comme des questions opérationnelles.

Débat

101. Les délégations ont remercié le Directeur du secrétariat du CCS de son rapport ainsi que des informations utiles que celui-ci contient au sujet des principaux faits marquants de la coopération interinstitutions dans le cadre du CCS. Elles ont appuyé l'action du Conseil et se sont félicitées de la possibilité de faire le point des progrès réalisés. Des délégations ont noté que le rapport traitait de questions clefs auxquelles devait faire face la communauté internationale, et ont insisté sur l'importance de la collaboration au sein du système des Nations Unies à l'égard de ces questions.

102. Des délégations ont pris acte du rôle joué par le Conseil en faveur de l'adoption d'une culture de coordination au sein du système, et se sont déclarées encouragées par le fait que les organismes membres du CCS s'étaient déclarés prêts à collaborer pour une plus grande cohérence. À cet égard, elles ont insisté sur l'importance des résultats obtenus et sur la nécessité d'une plus grande efficacité pour atteindre les objectifs du Millénaire.

103. Les progrès accomplis et les résultats obtenus par le CCS s'agissant de l'adoption d'une approche coordonnée à l'égard de questions telles que l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles pour les pays les moins avancés et pour faire en sorte que l'ensemble du système agisse en faveur de l'emploi et d'un travail décent ont été notés avec satisfaction. Si les délégations se sont félicitées de l'attention accordée dans le rapport à l'égalité des sexes et à la prise en compte systématique de cette question, elles ont toutefois considéré qu'il s'agissait là d'une question importante et que des progrès restaient encore à faire.

104. Les délégations se sont félicitées de l'inscription de l'aide au développement de l'Afrique et des changements climatiques parmi les nouvelles questions traitées par le CCS. Elles ont souligné que celui-ci avait un rôle important à jouer dans le domaine des changements climatiques puisque cette question était trop importante pour pouvoir être traitée par une seule organisation ou un seul département du système.

105. Les efforts faits par le CCS pour mettre à profit les capacités normatives, analytiques et opérationnelles du système et relever les défis qui se posent au niveau des pays ont été accueillis avec satisfaction. Toutefois, si les délégations ont appuyé les efforts destinés à renforcer la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies au niveau des pays, elles ont insisté sur le caractère expérimental des huit projets pilotes menés dans le cadre de l'initiative « Une ONU », et ont partagé le point de vue du Conseil selon lequel les progrès réalisés dans le cadre de ces projets pilotes ne devaient pas préjuger des résultats des délibérations intergouvernementales au sujet des recommandations du Groupe d'experts de haut niveau de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système.

106. Les délégations ont pris note des activités et des efforts du Conseil dans le domaine de la gestion. Elles ont fait part de leur appui en faveur de l'harmonisation des méthodes de gestion et des progrès réalisés concernant l'accord de financement du système de gestion de la sécurité des organismes des Nations Unies. Elles se sont toutefois déclarées préoccupées par l'intention du CCS de préparer une étude sur le fonctionnement de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), rappelant que la CFPI était un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et que c'était aux États Membres d'évaluer son action. Elles ont fait observer que la

Commission avait été peu de temps auparavant l'objet d'un examen approfondi à l'initiative du CCS et des États Membres et que l'Assemblée générale, par sa résolution 61/239, avait tracé un trait sur cette question et convenu de ne pas revenir dans un avenir proche sur l'examen du fonctionnement de la CFPI. S'agissant de la confidentialité des rapports d'audit interne, les délégations ont approuvé, sur le principe, la façon dont cette question avait été soulevée et traitée dans le rapport d'ensemble annuel. Elles appuyaient également en principe la proposition du Comité de haut niveau sur la gestion concernant l'adoption d'une approche commune de la communication de l'information. Elles ont toutefois fait observer que certaines institutions devaient mettre fin à la pratique consistant à ne pas communiquer les mêmes informations à différents États Membres. Elles ont également affirmé que l'examen de la pratique en matière de communication des informations figurant dans les rapports d'audit interne réalisé par le CCS ne devrait pas avoir pour objectif de revenir sur les décisions d'organes intergouvernementaux, notamment l'Assemblée générale, au sujet de la transparence des données figurant dans les rapports et de l'accès des États Membres à ces données.

107. Des délégations ont pris note des efforts du CCS pour accroître son efficacité, ainsi que du fait que le Secrétaire général avait prié le Directeur général du BIT et celui de l'OMC de prendre la direction de l'examen engagé sur ce sujet. Elles ont estimé que cet examen se traduirait par un renforcement de la coordination à l'échelle du système. Elles ont également considéré qu'il fallait réexaminer le fonctionnement du CCS ainsi que sa cohérence, sa pertinence et son efficacité, dans la mesure où les États Membres voulaient en voir concrètement l'impact. Il a été fait observer que cette question était particulièrement importante compte tenu du fait que le CCS avait soulevé la question de l'accroissement des ressources de son secrétariat. Dans ce contexte, l'attention était appelée sur la pertinence et l'importance d'un contrôle accru des organes intergouvernementaux sur les activités du CCS, ainsi que sur un renforcement de la responsabilité et de la transparence.

108. Plusieurs délégations ont souhaité obtenir des informations complémentaires au sujet de questions examinées dans le rapport, par exemple, le soutien apporté par le Conseil en faveur de l'initiative d'aide au commerce, et la proposition de mise en place à l'échelle du système d'un mécanisme d'évaluation lié au CCS. En outre, le point de vue a été exprimé selon lequel le rapport ne mettait pas suffisamment l'accent sur les résultats permis par la structure du CCS et ne faisait pas une place suffisante aux résultats concrets de ses travaux. En outre, le CCS a été prié de fournir dans ses prochains rapports d'ensemble annuels de nouvelles informations sur les problèmes rencontrés en matière de coordination et sur la façon dont ils ont été résolus. S'agissant du rapport pour 2006/07, le point de vue a été exprimé selon lequel les États Membres souhaitaient qu'il contienne davantage d'informations et montre les résultats concrets obtenus au cours de la période considérée ainsi que l'impact réel de ses activités aussi bien pour les organismes que pour les États Membres. Répondant aux demandes d'informations complémentaires de la part des délégations, le Directeur du secrétariat du CCS a observé que les limitations imposées à la longueur des rapports ne permettaient pas de présenter en détail de nombreuses questions importantes.

Conclusions et recommandations

109. Le Comité a pris note du rapport d'ensemble annuel du Comité des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination (CCS) pour 2006/07.

110. Le Comité s'est félicité du rang élevé de priorité que le CCS continuait d'accorder à la fourniture d'un appui efficace et coordonné par le système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et a exhorté le CCS à élaborer des stratégies concertées de collaboration efficace et cohérente entre les divers organismes face aux questions de développement, en particulier aux besoins persistants de l'Afrique, dans le contexte d'un cadre intégré des Nations Unies.

111. Le Comité s'est interrogé sur le bien-fondé de la proposition du Comité de haut niveau pour la gestion d'étudier le fonctionnement de la CFPI. Il a également souligné que le CCS n'avait pas le pouvoir d'examiner le fonctionnement d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale et a rappelé que l'Assemblée avait récemment conclu son examen de la Commission et formulé des décisions détaillées à ce sujet. De ce fait, le Comité a considéré que la proposition du Comité de haut niveau pour la gestion n'avait pas de raison d'être.

112. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le Conseil de retirer son accord concernant la proposition du Comité de haut niveau pour la gestion compte tenu de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 61/239 et du fait que la proposition du Comité de haut niveau sortait du champ de compétence du CCS.

113. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le CCS d'assurer la coopération la plus étroite possible avec la CFPI et de fournir à celle-ci l'appui le plus important possible, en particulier s'agissant du respect des décisions de la Commission et de leur application rapide en vue de l'harmonisation des pratiques commerciales du système commun.

114. Le Comité a pris note des délibérations du CCS sur l'initiative « Une ONU » au niveau des pays. Dans ce contexte, il a souligné que les recommandations formulées par le groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système devraient être appliquées une fois que l'Assemblée générale aura adopté une décision au sujet de l'ensemble des mesures proposées.

115. Le Comité s'est félicité de l'initiative du CCS d'engager un examen de son fonctionnement et a souligné qu'il fallait que le CCS soit plus efficace, que son action soit davantage axée sur les résultats et transparente, et que le CCS soit davantage responsable à l'égard des États Membres.

116. Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale prie le CCS de continuer à s'assurer de l'efficacité des efforts menés en commun par l'ensemble du système pour lutter contre la faim et la pauvreté.

B. Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

117. À sa sixième séance, tenue le 18 juin 2007, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (E/AC.51/2007/4).

118. Le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a présenté le rapport du Secrétaire général et a répondu aux questions posées dans le cadre de l'examen de ce rapport.

Débat

119. Les participants ont estimé que le rapport était complet et se sont félicités de sa valeur informative. Certains représentants ont souhaité que les rapports qui seront présentés à l'avenir donnent plus de détails sur les produits et les résultats concrets des différentes initiatives menées par les organisations du système des Nations Unies. Il a également été proposé qu'une plus grande importance soit accordée aux activités prioritaires.

120. Le NEPAD a reçu des appréciations très favorables. Plusieurs représentants ont souligné le rôle moteur de l'autonomie et de la détermination de l'Afrique, renforcés par une aide internationale, dans la réalisation du NEPAD.

121. Les participants se sont déclarés très satisfaits des importants travaux menés par les organisations du système des Nations Unies afin de faciliter la mise en œuvre du NEPAD. Plusieurs représentants ont loué les mesures qu'a prises le système des Nations Unies afin de fournir un appui plus ciblé et mieux coordonné à l'application du NEPAD. En même temps, des représentants ont souligné qu'il fallait continuer de renforcer la coopération et la coordination interinstitutions, conformément aux recommandations formulées à l'issue de la septième consultation régionale des organismes des Nations Unies travaillant en Afrique, tenue à Addis-Abeba, en novembre 2006.

122. La déclaration relative au renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies a été accueillie favorablement et certains représentants ont espéré que cela relancerait le programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine. Le système des Nations Unies a été prié instamment de continuer de renforcer ses partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales africaines.

123. Les participants ont salué le rôle du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui est le centre de coordination mondial de l'appui apporté au NEPAD par le système des Nations Unies. L'un des représentants a noté avec préoccupation que le Conseiller spécial pour l'Afrique n'avait pas encore été désigné et a prié instamment le Secrétaire général d'en nommer un sous peu.

124. Les représentants ont souligné que, malgré des progrès encourageants dans certains domaines, les pays africains continuaient d'être confrontés à de graves difficultés, dont la pauvreté généralisée et le manque d'accès aux infrastructures de base. Point important, certains représentants ont souligné la nécessité de passer des débats et des engagements à un appui concret et à une action axée sur les résultats, afin de résoudre les problèmes de développement de l'Afrique. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité d'intensifier les mesures de renforcement des

capacités menées en Afrique et la mobilisation de ressources en faveur des programmes prioritaires du NEPAD. D'autres représentants ont regretté la lenteur des progrès réalisés dans les négociations commerciales du cycle de Doha et le règlement de la dette bilatérale et privée des pays africains à faible revenu.

125. Plusieurs représentants ont insisté sur le lien entre paix et développement et déclaré que la persistance de conflits continuait de faire obstacle au développement de certains pays africains. Ils se sont donc félicités de l'action menée par l'Union africaine pour renforcer la paix et la sécurité.

126. Les représentants ont demandé des précisions sur les filières de coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a donc expliqué que la mise au point définitive des modalités spécifiques d'application de la déclaration relative au renforcement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU était en cours. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique devrait jouer un rôle important et un mécanisme chargé de veiller à l'efficacité de cette coopération sera également créé au Siège de l'ONU. En réponse à une autre question, le Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a expliqué que la Commission économique pour l'Afrique jouait un rôle central dans la coordination des travaux du système des Nations Unies aux échelons régional et sous-régional.

Conclusions et recommandations

127. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport annuel du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et approuvé les conclusions et les recommandations formulées aux paragraphes 87 à 90 de ce rapport.

128. Le Comité a souligné qu'il était urgent de pourvoir le poste du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui dirigera les activités de plaidoyer du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique en veillant à ce que l'Afrique soit bien inscrite au programme mondial pour le développement; en mobilisant un appui, des capacités et des ressources en faveur des priorités du Nouveau Partenariat; en alignant les activités des fonds, organismes et programmes sur les objectifs du Nouveau Partenariat et en contribuant de façon décisive à la consolidation de la paix et de la démocratie sur le continent africain.

129. Le Comité a demandé au système des Nations Unies et aux organisations régionales compétentes, en concertation avec l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD dans ses activités, de continuer d'appuyer pleinement les programmes d'action promouvant le respect des priorités définies par les dirigeants du continent.

130. Le Comité a demandé au système des Nations Unies d'intégrer plus souvent des stratégies favorables au NEPAD afin de renforcer l'appui au développement de l'Afrique fourni par les gouvernements, la communauté des donateurs, la société civile et les organisations internationales, conformément à la résolution 60/265.

131. Le Comité a souligné que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique devrait s'attacher à accroître la coopération et la coordination interinstitutions afin d'encourager les synergies intersectorielles dans la promotion d'une

approche globale de la planification et de l'exécution des activités à l'appui du NEPAD.

132. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de faire en sorte que, s'agissant des projets du NEPAD en Afrique, l'aide des Nations Unies passe des débats, des évaluations et des recommandations à une action et à des résultats concrets.

133. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique d'appuyer la proposition commune de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD afin d'assurer aux activités du Nouveau Partenariat dans le cadre de l'Union africaine, un soutien mieux structuré et fonctionnant en synergie.

134. Le Comité a adhéré aux conclusions de la septième réunion du mécanisme de consultation régional, tenue à Addis-Abeba en novembre 2006, et réaffirme la décision selon laquelle la Commission économique pour l'Afrique devrait assumer des fonctions de coordination stratégique de l'appui des Nations Unies à l'application du NEPAD, par l'intermédiaire du mécanisme de consultation régional.

135. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'intensification des efforts accomplis par le système des Nations Unies afin de fournir un appui coordonné au NEPAD, comme le montre l'élaboration du programme décennal de renforcement des capacités et la déclaration – signée en novembre 2006, relative à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. Il a également recommandé à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport au Comité du programme et de la coordination les mesures prises pour appliquer la déclaration et les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités.

136. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale de prier le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique d'indiquer dans son prochain rapport au Comité du programme et de la coordination les mesures prises pour améliorer l'efficacité des services revitalisés et renforcer les partenariats des Nations Unies avec les organisations régionales et sous-régionales africaines.

Chapitre V

Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat

137. À sa 10^e séance, le 21 juin 2007, le Comité du programme et de la coordination a examiné le point 7 de son ordre du jour, intitulé « Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat ».

138. Le Comité était saisi d'un recueil des conclusions et recommandations auxquels il avait abouti sur cette question de sa trente-huitième à sa quarante-quatrième session. Il s'est réuni sept fois en consultation officieuse, sans compter des consultations informelles, pour examiner ce qui était proposé.

Examen de la question

139. Il a été constaté que le Comité était un organe intergouvernemental important, le seul de l'ONU chargé du programme et de la coordination. On en a déduit qu'il était irremplaçable et qu'il faudrait le renforcer. L'amélioration des méthodes de travail devait être centrée sur des domaines où il restait des progrès à faire, choisis de façon à ne rien retirer de ce qui fait la singularité du Comité. On a mis en avant, à ce propos, le mandat confié à ce dernier par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale.

140. On a fait observer que la question était à l'ordre du jour du Comité depuis sa trente-huitième session, ce qui semblait indiquer que le Comité ne parvenait pas à s'accorder sur ce sujet. Il ne fallait pas qu'elle reste indéfiniment à l'ordre du jour. Il a été noté que, malgré sa difficulté, le Comité avait failli aboutir à un consensus à sa quarante-sixième session.

141. Il a été estimé que toute amélioration des méthodes de travail du Comité devait s'inscrire dans le cadre général de la réforme de l'Organisation. Elle devait viser à renforcer l'efficacité du Comité, et tout ce qui serait fait devrait l'être dans ce but. Il fallait commencer par recenser les problèmes, puis faire des propositions concrètes qui permettraient au Comité d'avancer. Dans cet esprit, il fallait tenir des consultations informelles afin d'améliorer la compréhension entre les tenants de positions divergentes et de combler le fossé entre les différentes conceptions de ce que pourrait être l'amélioration des méthodes de travail. Quelques-unes des améliorations proposées ont été le raccourcissement des sessions, le principe selon lequel le Secrétariat s'y ferait représenter par des fonctionnaires de haut rang et le respect de la règle des six semaines pour la documentation. On a fait observer qu'il ne fallait pas confondre simplification et amélioration des méthodes de travail.

142. Selon un avis, vu que les positions s'étaient figées, il aurait pu être utile que de nouvelles propositions soient faites afin de débloquent le débat plutôt que de le laisser s'enliser sur les textes déjà envisagés. On a également été d'avis qu'il ne fallait pas faire table rase de tous les travaux antérieurs du Comité sur la question, car de nombreuses idées intéressantes en étaient sorties aux sessions précédentes. Il importait que le Comité s'en inspire, plutôt que de faire abstraction de ce qui avait précédé.

143. Il a été estimé que les travaux du Comité ne devraient pas chevaucher ceux d'autres organes. Il fallait que les tâches soient nettement réparties, et que le Comité et la Cinquième Commission étudient les problèmes sous des angles différents. On a insisté sur l'importance de la coopération entre le Comité et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Il a également été dit qu'une des améliorations concrètes possibles consisterait à ce que les documents soient présentés bien à l'avance.

144. On a été d'avis qu'il convenait de tenir des consultations informelles sur la question, dans un climat de souplesse et de compromis, afin d'être sûr que le Comité aboutisse à un résultat à sa quarante-septième session.

145. Le Comité a tenu une série de débats officieux ou informels, y compris des séances de remue-méninges au cours desquelles les délégations ont mis en commun leurs idées et suggestions concernant les moyens concrets d'améliorer les méthodes de travail du Comité.

Conclusions et recommandations

146. Le Comité a réaffirmé son rôle de principal organe subsidiaire du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale pour les questions de planification, de programmation et de coordination, et décidé de mettre en œuvre, dans le respect de son mandat², de ses attributions³ et du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁴, des mesures visant à améliorer ses méthodes de travail afin qu'il fonctionne plus efficacement.

147. Le Comité a décidé, pour renforcer son rôle et gagner encore en efficacité et en efficience, de mettre en application les mesures énoncées ci-après.

148. Le Comité a décidé de consacrer la première journée de sa session à des séances d'information avec les États Membres et les missions d'observation sur son mandat et les résolutions le concernant, son programme de travail, la documentation et les autres questions dont il s'occupe. Les sujets choisis auraient un rapport avec l'ordre du jour de la session.

149. Le Comité a rappelé l'importance du paragraphe 9 de la section III de la résolution 59/265 de l'Assemblée générale, où celle-ci a décidé que la publication de documents sur les questions de planification et les questions administratives et budgétaires serait prioritaire.

150. Le Comité a insisté sur la nécessité de continuer à rendre les mécanismes du Secrétariat plus réceptifs et à les responsabiliser, et aussi de faire en sorte que tous les documents soient publiés en temps voulu, conformément à la règle des six semaines, afin de garantir qu'il puisse les examiner comme il convient pour la bonne exécution de son mandat. Il a également réaffirmé que le Secrétariat devait absolument assurer la qualité de la traduction dans les six langues officielles et l'égalité de traitement de ces langues.

² Voir les résolutions 920 (XXXIV), 1171 (XLI) et 2008 (LX) du Conseil économique et social et 31/93 et 58/269 de l'Assemblée générale et la décision 42/450 de l'Assemblée.

³ Résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, annexe.

⁴ ST/SGB/2000/8 du 19 avril 2000.

151. Le Comité a décidé que, lors de l'élaboration de son rapport, les éléments à utiliser pour la partie consacrée aux conclusions et recommandations devraient, dans la mesure du possible, être présentés avant une date limite fixée par lui. Le délai devrait être raisonnable et laisser aux délégations le temps d'étudier les réponses reçues du Secrétariat. Les projets de rapport devraient être distribués au moins 24 heures avant la tenue de consultations officielles.

152. Le Comité a décidé de consacrer une ou deux séances de la session à un débat de haut niveau sur une question particulière de son programme de travail concernant la coordination.

153. Le Comité a constaté qu'il fallait intensifier sa concertation avec le Corps commun d'inspection et le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat sur les questions de coordination.

154. Le Comité a décidé d'examiner les programmes de même nature à la suite les uns des autres, autant que possible, afin de gagner en cohérence et d'acquiescer une vue d'ensemble de l'éventail des programmes du Secrétariat.

155. Le Comité a réaffirmé combien il importait que le Secrétariat applique ses recommandations telles qu'approuvées par l'Assemblée générale.

156. Tout en soulignant l'importance des séances officielles, le Comité a décidé de passer plus de temps en consultations officielles, et il a souhaité que des fonctionnaires de haut rang du Secrétariat assistent à ses réunions informelles, ce qui permettrait de faire une place plus importante à la concertation avec le Secrétariat et aux précisions qu'il peut apporter. Il a aussi insisté sur l'utilité des réunions informelles comme moyen de trouver un consensus.

157. Le Comité a décidé d'examiner les rapports d'évaluation approfondie ou thématique, ainsi que le rapport sur le renforcement du rôle de l'évaluation et l'application de ses conclusions dans la conception et l'exécution des programmes et l'élaboration de directives, les années d'adoption du budget, tout en examinant les rapports d'évaluation les autres années, à sa demande ou à celle du Bureau des services de contrôle interne, compte tenu de la règle 107.2 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁵.

158. Le Comité a demandé que chacune de ses sessions d'organisation soit programmée en temps voulu, au moins six semaines avant la session de fond, et qu'y soit élu le bureau de cette dernière. Il a souhaité que les États Membres ne tardent pas à présenter les candidatures au bureau, afin qu'il soit plus facile de constituer celui-ci rapidement.

159. Le Comité a décidé d'établir, à sa prochaine session d'organisation, un projet de programme de travail pour sa session annuelle, compte tenu de l'ordre du jour annoté et de l'état d'avancement de la documentation. En outre, il sera indiqué dans le programme de travail quelle est la question particulière choisie pour le débat avec participation de fonctionnaires de haut rang (voir le paragraphe 152 ci-dessus).

⁵ Ibid.

Chapitre VI

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Comité

160. Conformément au paragraphe 2 e) de la résolution 1979/41 du Conseil économique et social et au paragraphe 2 de la résolution 34/50 de l'Assemblée générale, le Comité présentera au Conseil et à l'Assemblée, pour examen, l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session, ainsi que la documentation nécessaire.

161. Dans sa décision 1983/163, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de signaler à l'attention des organes intergouvernementaux et des organes d'experts, avant qu'ils adoptent des décisions, toute demande de documentation que le Secrétariat ne serait pas en mesure de satisfaire dans les délais prévus et dans les limites de ses ressources approuvées, et d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquent de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation.

162. À la 13^e séance, le 2 juillet, le Secrétaire du Comité a fait une déclaration explicative concernant le projet d'ordre du jour de la quarante-huitième session du Comité

163. Le projet d'ordre du jour provisoire présenté ci-après de la quarante-huitième session du Comité, établi sur la base des textes portant autorisation des travaux existants, sera mis au point à la fin de la session en cours compte tenu des recommandations adoptées par le Comité.

Projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions relatives au programme :
 - a) Planification des programmes;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011 : volet I, plan-cadre, et volet II, plan-programme biennal (résolutions 59/275 et 61/235 de l'Assemblée générale)

- b) Exécution des programmes;

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2006-2007

c) Évaluation.

*Évaluation approfondie***Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur une évaluation approfondie du programme Affaires politiques, y compris les missions politiques spéciales dirigées par le Département des affaires politiques et administrées par le Département des opérations de maintien de la paix (résolution 60/257 de l'Assemblée générale et document E/AC.51/2007/L.4/Add.4)

*Examen triennal***Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-cinquième session concernant l'évaluation approfondie du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (résolution 59/275 de l'Assemblée générale)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne intitulé « Examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité à sa quarante-cinquième session sur l'évaluation thématique des liens entre les activités du Siège et celles des bureaux extérieurs réalisée sous l'angle des pratiques optimales en matière d'élimination de la pauvreté dans le cadre de la Déclaration du Millénaire » (résolution 59/275 de l'Assemblée générale)

4. Questions de coordination :

- a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;

Documentation

Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2007/08

- b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour améliorer l'efficacité des services revitalisés et renforcer les partenariats des Nations Unies avec les organisations régionales et sous-régionales africaines (résolution 59/275 de l'Assemblée générale et par. 20 du document E/AC.51/2007/L.4/Add.7)

5. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.

6. Amélioration des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat.

7. Ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-huitième session.

Annexe I

Ordre du jour de la quarante-septième session du Comité

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
4. Questions relatives au programme :
 - a) Planification du programme;
 - b) Projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009;
 - c) Évaluation.
5. Questions de coordination :
 - a) Rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination;
 - b) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.
6. Rapport(s) du Corps commun d'inspection.
7. Rationalisation des méthodes de travail et des procédures du Comité du programme et de la coordination dans le cadre de son mandat.
8. Ordre du jour provisoire de la quarante-huitième session.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-septième session.

Annexe II

Liste des documents dont a été saisi le Comité à sa quarante-septième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, chapitres divers, comme indiqué ci-après :

A/62/6 (Sect. 3)	Affaires politiques
A/62/6 (Sect. 5)	Opérations de maintien de la paix
A/62/6 (Sect. 8)	Affaires juridiques
A/62/6 (Sect. 9)	Affaires économiques et sociales
A/62/6 (Sect. 12) et Corr.1	Commerce et développement
A/62/6 (Sect. 14)	Environnement
A/62/6 (Sect. 15)	Établissements humains
A/62/6 (Sect. 17)	Développement économique et social en Afrique
A/62/6 (Sect. 28 A, 28 B et Corr.1 et 28 C et Corr.1)	Services de gestion et d'appui
A/62/6 (Sect. 29) et Corr.1	Contrôle interne
A/61/6/Rev.1	Plan-programme biennal et priorités pour la période 2008-2009
A/62/69	Rapport du Secrétaire général sur le bilan des mesures d'amélioration de la gestion (résolution 54/236 de l'Assemblée générale)
A/62/80 et Corr.1 et 2	Rapport récapitulatif du Secrétaire général sur les modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'aligner sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 (résolution 58/269 de l'Assemblée générale)
A/62/81	Rapport du Secrétaire général sur le bilan de l'expérience acquise en matière de planification et de budgétisation (résolution 58/269 de l'Assemblée générale)
E/2007/69	Rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2006/07 (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2007/1 et Corr.1	Ordre du jour provisoire annoté du Comité du programme et de la coordination

E/AC.51/2007/2 et Add.1 à 4 et Add.3/Corr.1	Rapport de synthèse du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques (résolution 60/257 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2007/2/Add.5	Note du Secrétaire général transmettant ses observations sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'évaluation approfondie du programme Affaires politiques : missions politiques spéciales
E/AC.51/2007/3	Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-quatrième session suite à l'évaluation approfondie du programme concernant l'administration publique, les finances et le développement (résolution 59/275 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2007/4	Rapport du Secrétaire général sur l'appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 60/257 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2007/L.1 et L.1/Rev.1	Note du Secrétariat sur l'état de la documentation
E/AC.51/2007/L.2	Note du Secrétariat contenant la liste des rapports du Corps commun d'inspection (résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 59/267 de l'Assemblée générale)
E/AC.51/2007/L.3	Note du Secrétariat contenant l'ordre du jour provisoire et la liste des documents de la quarante-huitième session du Comité (résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social)
E/AC.51/2007/L.4 et Add.1 à 8	Projet de rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-septième session
E/AC.51/2007/INF.1	Liste des délégations

